



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU VENDREDI 24 JUIN 2016

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. BERGAMASCHI, BAILLET, Mme DUFFAULT, M.M. PENOT, CORBIN, Mme JAMET, M. NICOLAS, Mme QUERMELIN, M.M. FONTAINE, CHEREAU, JEGO, AUTHIER, TROUVE, MAILLARD, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. VERGER, RODRIGUEZ, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET, représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. SOLAZZO, Mmes CHARET, SAGOT, M. ALLAIN, représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes AGNOLA, HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, VOLLEREAU, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : Mme ROUSSELET représentée par M. FONTAINE, Mme FAUCONNET représentée par Mme ROBBE.

Absents : M.M. PATY, LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, VARY, Mmes MASSON, AQUILON, M.M. OLLAR, GAUTHIER, Mmes DE SAINT LOUP, FONTENAILLE, KLEIN, M. RICHETIN, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, MUNOZ, MOISSON, Mme DUBREUCQ, M.M. CHOLLET, YWANNE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 heures.

PUIS LE CONSEIL SYNDICAL AINSI CONSTITUE :

Décide à l'unanimité

↳ De désigner au sein du SIRMOTOM, Madame Paola AUBRY seule déléguée titulaire, et Monsieur Roger DENORMANDIE, délégué titulaire en qualité de délégué suppléant pour la commune de Montigny-Lencoup.



Décide à l'unanimité

↳ D'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM :

- Monsieur Manuel AFONSO en qualité de délégué titulaire en remplacement de Monsieur Alain GAULTIER,
- Madame Christina QUERMELIN déléguée suppléante, en qualité de déléguée titulaire en remplacement de Monsieur Daniel CLERC,
- Madame Catherine CAZES en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Madame Christina QUERMELIN,
- Monsieur Pierre GADOT en qualité de délégué suppléant, en remplacement de Monsieur Claude LEGROS.

Adopte à l'unanimité

↳ Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2016.

Décide à l'unanimité

↳ De prendre acte du rapport d'activités du Syndicat pour l'Exercice 2015.

Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Remplacer la délibération « subvention accordée par le SIRMOTOM aux collectivités pour l'acquisition d'abris de conteneurs » en date du 13 juin 2005, chaque projet sera soumis à l'avis du Conseil Syndical,
- Financer le projet de la commune de Blennes à hauteur de 50 %,
- Affecter cette participation en section d'investissement au compte 2041412.

Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Lancer une consultation en procédure adaptée en application de *l'article 27 du décret n°2016-360* du 25 mars 2016 pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de conteneurs destinés à la collecte des ordures ménagères et à la collecte sélective des emballages des communes du SIRMOTOM,
- Attribuer et signer l'accord-cadre à bons de commande ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Lancer une consultation en procédure adaptée en application des *articles 27, 34, 38 à 45, 48 à 64, 78.II et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016* pour la passation d'un accord-cadre mono attributaire, et des marchés subséquents qui seront conclus au fur et à mesure de la survenance des besoins, dans le cadre de missions de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie relatives à la collecte des déchets par points d'apport volontaire enterrés ou semi-enterrés sur le territoire du SIRMOTOM,
- Attribuer l'accord-cadre mono attributaire, les marchés subséquents, et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Passer un avenant n°1 avec la société COLAS IDFN – Impasse de la Vieille Ecluse – 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus,
- Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Décide à l'unanimité

↳ De prendre acte des nouvelles dispositions dans le cadre des attributions des subventions accordées par le Conseil Régional d'Ile-de-France,

↳ D'autoriser Monsieur le Président à mettre en place lesdites dispositions, et de signer tous les documents afférant à ce dossier.

Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Modifier les termes de la précédente délibération en ce sens ;
- Procéder au versement d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur et secondaire effectuant un stage ou une formation en milieu professionnel de plus de deux mois au sein du SIRMOTOM, dont le montant minimal est égal au taux du pourcentage en vigueur, du plafond horaire de la sécurité sociale ;
- Inscrire les dépenses résultant de ces dispositions au budget du Syndicat ;
- Signer les documents nécessaires à cet effet.

-----000OO000-----